DIRECTIVES DE COMPÉTITION

1^e Évaluation Défi Provincial GAF-STR

15 au 17 novembre 2024

GYMNASTIQUE QUÉBEC 3737 boul. Crémazie Est, #902, MTL, QC, H1Z 2K4

514-252-3043 / www.gymqc.ca

Personne contact : Josée-Anne Adam

jaadam@gymqc.ca



COMITÉ ORGANISATEUR

IMAGYM

Directeur : Sylvain Dupont Courriel : dg@imagym.ca



LIEU

COMPLEXE SPORTIF VIVACITÉ

275 avenue du Parc, St-Jean-sur-Richelieu, QC, J2W 1N1

- Stationnement disponible dans les rues avoisinantes
- Précisions STR : Trampoline hors-terre de grandeur 7 x 14

SERVICES AUX ATHLÈTES ET SPECTATEURS

HÉBERGEMENT

Hôtel St-Jean-sur-Richelieu

725 boulevard du Séminaire Nord Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 8H1 450-348-7376 / <u>Site web</u>

Holiday Inn

700 rue Gadbois, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3A 1V1 450-359-4466 / <u>Site web</u>

SERVICE MÉDICAL

Un service médical (physiothérapeute ou thérapeute sportif) sera offert sur le plateau de compétition.

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Aucun

AUTRES INFORMATIONS

Stationnement disponible dans les rues avoisinantes

HORAIRE ET INSCRIPTION

- Date limite d'inscription et de paiement : 18 octobre 2024
- Date de publication de l'horaire : 25 octobre 2024
- Frais d'inscription :

GAF (Défi 3 à 6)	72,50\$
STR (Défi 1 à 6)	52,00\$

- Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions <u>après la date</u> <u>limite d'inscription</u> (facturés par GYMQC): 50 \$ / athlète jusqu'à concurrence de 250 \$
- Frais de retard pour inscription tardive ou modification aux inscriptions <u>après la sortie</u> de <u>l'horaire</u> (facturés par GYMQC): 100 \$ / athlète jusqu'à concurrence de 500 \$

MODALITÉS DE PAIEMENT ET PROCESSUS D'INSCRIPTION

- 1. Tous les clubs devront remplir le formulaire d'inscription via le système d'inscription GYMQC.
- 2. Ouvrez le fichier reçu par GYMQC et l'installer sur votre ordinateur.
 - a. Choisissez l'événement, la zone et le club.
 - b. Décochez les athlètes que vous ne désirez pas inscrire à l'événement.
 - c. Ajoutez les entraîneurs (veuillez noter que seulement les entraîneurs affiliés compétitifs sont disponibles dans le système.)
 - d. Si vous notez une erreur au niveau de l'année de naissance, la catégorie, le nom ou autre, contacter Christian Turp (cturp@gymqc.ca).
 - e. Cliquez sur "envoyer inscription".
 - f. Lire la procédure et condition.
 - g. Si vos données sont exactes, cliquez sur "Je confirme avoir vérifié les informations de mon club".
 - h. Enregistrez le fichier Excel au nom de votre club.
 - i. Envoyez le fichier Excel à GYMQC (<u>inscription@gymqc.ca</u>) ainsi qu'au comité organisateur (<u>administration@imagym.ca</u>).
- 3. Le paiement des inscriptions devra se faire :
 - a. Par chèque : Libellé au nom de « École de Gymnastique artistique du Haut-Richelieu » et doit être retourné à l'adresse suivante : 275 avenue du Parc, St-Jean-sur-Richelieu, QC, J2W 1N1.
- 4. Jusqu'à la date limite d'inscription, les clubs pourront faire des modifications à leurs inscriptions sans frais.
- 5. Après la date limite d'inscription et après la sortie de l'horaire, les pénalités décrites dans cette directive seront appliquées.



- Pour obtenir un remboursement, un club doit envoyer, au comité organisateur (administration@imagym.ca) et à Gymnastique Québec (inscription@gymqc.ca), une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début des compétitions.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de la compétition. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - o Un certificat médical provenant d'un médecin;

ANNULATION (2 de 2)

- Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes;
- Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives sont datées de plus de 7 jours.
- Le comité organisateur doit OBLIGATOIREMENT accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.

SERVICE AUX ENTRAÎNEURS ET OFFICIELS

ENTRAÎNEURS

Des collations seront offertes aux entraîneurs sur le plateau de compétition.

OFFICIELS

Hébergement : Hôtel St-Jean-sur-Richelieu

725 boulevard du Séminaire Nord Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 8H1